

TEXTES GÉNÉRAUX

Etudes économiques et évaluation environnementale

Décision du 24 août 2007 relative à la mise en œuvre d'un programme de recherche

(Texte non paru au *Journal officiel*)

NOR : DEVP0700264S

Le directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale,
Vu la décision du 3 juin 2002 relative à l'organisation de la programmation et de la mise en œuvre de l'activité de recherche soutenue par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Sur la proposition du chef du service de la recherche et de la prospective,

Décide :

Article 1^{er}

Le programme intitulé « Eaux & Territoires » a pour objectif d'accroître les connaissances conceptuelles, théoriques et pratiques sur la gestion croisée de l'eau et des territoires, en vue de constituer des outils d'aide à la décision pour les gestionnaires. Il est mené en partenariat avec le CNRS et le Cemagref.

Il est doté d'un comité d'orientation et d'un conseil scientifique.

Article 2

Le programme est créé pour une durée de 5 ans.
Il peut être prorogé par décision du directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale sur proposition du chef du service de la recherche et de la prospective.

Article 3

Le comité d'orientation est constitué des personnalités suivantes ou de leur représentant :

- ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, direction de la nature et des paysages ;
- ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, direction de l'eau ;
- ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, direction des études économiques et de l'évaluation environnementale, sous-direction de l'évaluation des politiques et des régulations environnementales ;
- ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, délégué interministériel au développement durable ;
- ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, chef du service de l'inspection générale de l'environnement ;
- ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, secrétariat général, direction recherche et animation scientifique et technique ;
- ministère délégué à la recherche, directeur de la technologie et directeur de la recherche ;
- ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, direction générale de l'enseignement et de la recherche ;
- ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, direction générale de la forêt et des affaires rurales ;
- direction régionale de l'environnement Ile-de-France ;
- Agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- Office national de l'eau et des milieux aquatiques ;
- Centre national de la recherche scientifique, département scientifique environnement et développement durable ;
- Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts ;
- Agence nationale pour la recherche ;
- fédération professionnelle des entreprises de l'eau ;
- environnement, écologie et économie du bassin Adour-Garonne ;
- Office international de l'eau ;
- WWF (Fonds mondial pour la nature) ;

- association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement ;
- syndicat mixte du bassin de Thau ;
- académie de l'eau.

Article 4

Est nommé président du comité d'orientation M. Eric Vindimian, chef du SRP.

Article 5

Le mandat des membres du comité d'orientation et du président est de 5 ans.

Article 6

Est nommé chef de projet du programme M. Xavier Lafon, chargé de mission au SRP.

Le secrétariat du comité d'orientation est assuré par le bureau de l'écologie et des risques environnementaux avec l'appui du coordinateur.

Article 7

Sont nommés membres du conseil scientifique les personnalités suivantes :

- Jean Albergel, Sup agro, pédologie ;
- Paul Arnould, ENS Lyon, géographie ;
- Sabine Barles, université Paris 8, histoire ;
- Geneviève Barnaud, MNHN, écologie ;
- Bernard Barraqué, ENPC, économie ;
- Gisèle Belanger, Québec, foresterie ;
- Stéphane Cartier, université Grenoble 1, sociologie ;
- Bernard Chastan, Cemagref, hydrologie ;
- Jacques Denis, Ifremer, environnement ;
- Jean-Marcel Dorioz, INRA, agronomie ;
- Romain Garcier, ENS, histoire ;
- Chantal Gascuel, INRA, pédologie ;
- Carine Gendrot-Duhoux, géographie ;
- Sylvie Jaglin, ENPC, urbanisme ;
- Gérard Lacroix, ENS, écologie ;
- Christophe Mouvet, BRGM, hydrogéochimie ;
- Patricia Munoz, Québec, aménagement ;
- Tatiana Muxart, CNRS, géographie ;
- Patrick Point, université Bordeaux 4, économie ;
- Graciela Schneier, CNRS, urbanisme ;
- Eric Tabbachi, CNRS, écologie ;
- Sébastien Treyer, Engref, prospective ;
- Bruno Villalba, Sciences-Po. Lille, science politique.

Article 8

Est nommé président du conseil scientifique M. Paul Arnould, professeur, école normale supérieure de Lyon.

Article 9

Le secrétariat du conseil scientifique est assuré par le bureau de l'écologie et des risques environnementaux avec l'appui du coordinateur.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

*Le directeur des études économiques
et de l'évaluation environnementale,*

G. SAINTENY